Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 20.07.2016

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **DECKFARBE**

Code du produit 3600-24; 15023-15025; 47003600-47003624

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

Catégorie de processus

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC10a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)

ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

Emploi de la substance / de la préparation

Vernis

Couche pour le bois

Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fabricant:

Remmers GmbH
Postfach 1255
D-49624 Löningen
Tel.: 05432/83-0
Fax: 05432/3985

Remmers AG
Etzelstrasse 3
8856 Tuggen
Tel.: 079 470 30 58

Service chargé des renseignements :

Tel.: 079 470 30 58
Email: info@remmers-ag.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 20.07.2016

Nom du produit **DECKFARBE**

(suite de la page 1)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:
innerhalb Deutschlands: 0800 181 7059
within USA and Canada: 1-800-424-9300
outside USA and Canada: 001-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
Pictogrammes de danger néant
Mention d'avertissement néant
Mentions de danger néant
Indications complémentaires:
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description :
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers: néant

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Indications générales :
Si des symptômes se produisent ou en cas de doute,demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience ne rien faire ingérer.
après inhalation : Aucune mesure particulière n'est requise.
après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
après ingestion :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Demander immédiatement conseil à un médecin
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 20.07.2016

Nom du produit DECKFARBE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains
Diluer avec beaucoup d'eau.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun : neant
Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger contre le gel.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Indications complémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Protection préventive de la peau par un onguent
Protection respiratoire : non nécessaire.
Protection des mains :
Gants de protection ou crème de protection de la peau
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux : en cas de risque d'éclaboussures

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 20.07.2016

Nom du produit DECKFARBE

(suite de la page 3)

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles **Indications générales.** **Aspect:** **Forme :** **Couleur :** **Odeur :** **Seuil olfactif:**	 liquide selon désignation produit douce Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Modification d'état **Point de fusion :** **Point d'ébullition :**	 non déterminé 100 °C
Point d'éclair :	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-imflammabilitité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité : **inférieure :** **supérieure :**	 Non déterminé. Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité à 20 °C: **Densité relative.** **Densité de vapeur:** **Vitesse d'évaporation.**	ca. 1,2 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité : **dynamique à 20 °C:** **cinématique :**	 2,200 mPas Non déterminé.
Test de séparation des solvants :	< 3 %
VOC CH: **9.2 Autres informations**	2,29 % Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 20.07.2016

Nom du produit DECKFARBE

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
Pas d'autres informations importantes disponibles.
de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications écologiques :
Indications générales : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandation :
Eliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte de vieux vermis.
Les codés l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit.
A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, d'autres codes déchet peuvent, le cas échéant, également être asigmés.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)	
08 01 20	Suspensions aqueuses contenant des peintures ou des vernis, autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

Emballages non nettoyés :
Recommandation :
Elimination conformément aux prescriptions légales.
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 4 Révision: 20.07.2016

Nom du produit DECKFARBE

(suite de la page 5)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU **ADR, ADN, IMDG, IATA**	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport **ADR, ADN, IMDG, IATA** **Classe**	néant
14.4 Groupe d'emballage **ADR, IMDG, IATA**	néant
14.5 Dangers pour l'environnement: **Polluant marin :**	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires rlatit au transport :	Pas de produit dangereux selon les règlements ci - dessus
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (813.11)
- Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (814.81)
- Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
- Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (814.018)
- Ordonnance sur la protection de l'air (814.318.142.1)
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (814.012)
- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1)
- Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (832.30)
- Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Prescriptions nationales :
VOCV (CH) 2,29 %
15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Veuillez considérer les "fiches téchniques" relatives aux spécifications de livraison.
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS
Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative